Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

SMIRTOM du Vexin : feuille de tri n°44 - Information 2024 sur les consignes et les erreurs de tri.



Le SMIRTOM du Vexin constate une augmentation des erreurs de tri dans les bacs jaunes. Arrivés sur le centre de tri, ces déchets sont mis de côté et réorientés vers l'usine d'incinération . C'est ce qu'on appelle les refus de tri.

En 2016, le taux de refus dans les bacs jaunes était de 13 %; il n'a cessé d'augmenter pour atteindre 27 % en 2021. Si la quantité de refus est en diminution depuis 2022, nos performances de tri peuvent encore être améliorées.

Les refus de tri coûtent cher.

Les déchets déposés par erreur dans les bacs jaunes sont triés sur le centre de tri puis rechargés dans un camion pour être réacheminés vers l'usine d'incinération..

Les opérations de tri, de rechargement et de transport ont un coût qui n'aurait pas existé si ces déchets avaient été déposés dans le bac ordures ménagères.

En 2023, sur les 2 477 tonnes de déchets déposés dans les bacs jaunes, 480 tonnes étaient des erreurs de tri. La gestion de ces erreurs de tri a entraîné un surcoût annuel de 216 000 €, soit 4,00 € par habitant.

(Message du SMIRTOM du Vexin)

.

Documents
Feuille de tri n° 44